

eurent paru, tout en continuant à protester, il ne les condamna point comme doctrine hérétique (1).

La déclaration de 1682 amena de longues discussions pour défendre ou pour attaquer les articles. Il fut impossible pendant longtemps d'arriver à un accord. Le Pape refusa l'institution apostolique aux nouveaux évêques nommés par Louis XIV ; en sorte que trente-sept sièges, en l'espace de trois ans, se trouvèrent sans pasteurs.

Le P. de la Chaize, fidèle à son rôle de conciliation, et dans l'espoir de mettre un terme à ce déplorable état de l'Eglise de France, adressa, en date du 23 mars 1686, au Général de la Compagnie, une dépêche ainsi conçue :

« Mon Très-Révérend Père, (2), j'ai reçu la lettre du 15 de janvier, que Votre Paternité m'a fait l'honneur de m'écrire, et j'y ay vu avec d'autant plus de joye ce qu'elle me marque des sentiments de tendresse et de reconnaissance que le Souverain Pontife temoigne pour la personne du Roy, que personne ne sait mieux que moi jusqu'à quel point Sa Majesté les mérite, non seulement par les choses admirables qu'elle fait pour la religion, qui passent de beaucoup tout ce qu'on peut vous en mander et ce qu'on peut dire, mais beaucoup par le zèle pur et sincère pour la vraye Foy et pour le salut des âmes avec lequel il les fait, préférant à tous ses intérêts ceux de Dieu et du Christianisme. Je suis sûr que, si Sa Sainteté voyoit cela dans sa

(1) « Les papes, et Innocent XI lui-même, se sont abstenus d'un jugement décisif et solennel : cependant, à diverses reprises, le Saint Siège cassa et annula la déclaration de 1682. Alexandre VIII, en 1691, Clément XI, le 31 août 1706, et Pie VI, en 1794, ont condamné les quatre propositions, surtout comme acte du clergé de France, prescrivant d'enseigner telle doctrine et réprouvant la doctrine contraire, qui est la plus généralement reçue dans l'Eglise. C'était de la part du clergé de France réuni, non en concile, mais en simple Assemblée, s'arroger les droits du Pape et de l'Eglise universelle. » (Histoire de la Compagnie de Jésus, par M. Crétineau-Joly).

(2) Cette lettre n'est pas inédite comme la plupart de celles que renferme cet essai ; elle a été publiée dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*.